

Bilan annuel 2018 du secteur de la construction

Le secteur de la construction génère 54 milliards de chiffre d'affaires en 2018, soit deux milliards de plus qu'en 2017. La forte demande privée porte la hausse de l'activité. Les taux d'intérêts bas depuis quelques années facilitent l'accès aux prêts immobiliers, générant une demande plus élevée que l'offre sur le marché immobilier et donc une augmentation des prix. Dans un tel contexte, une partie de la demande d'achat de biens immobiliers s'oriente vers la construction de maisons individuelles neuves. Le chiffre d'affaires atteint en 2018 n'avait plus été observé depuis 2009 mais avec aujourd'hui 1 100 salariés de moins ; 4 540 salariés travaillent en moyenne dans le secteur de la construction, soit 200 salariés de plus en un an. L'emploi progresse mais les effectifs restent bien inférieurs à ceux d'avant l'entrée en crise du secteur (- 41 %). L'amélioration de la rentabilité et la hausse du coût du travail expliquent cette situation.

Un chiffre d'affaires en hausse, porté par une demande privée qui s'intensifie

La hausse du chiffre d'affaires est simultanément portée par les branches Bâtiment et Travaux Public. Celle de l'activité des Travaux Publics est liée au niveau de mandatement direct du Pays. En revanche, la hausse de l'activité du Bâtiment repose à la fois sur la hausse de la demande privée et des mandatements directs mais ces derniers sont restés stables.

Si le chiffre d'affaires du secteur de la construction est en hausse au niveau global, la situation est très contrastée au niveau de chaque entreprise selon la taille du chiffre d'affaires et des corps de métiers concernés. Les dix entreprises générant les plus gros chiffres d'affaires cumulent à elles seules 24,6 milliards de FCFP, soit 46 % du chiffre d'affaires du secteur. Comparé à 2017, ce montant augmente de 7,4 %, soit une contribution de 91% au taux de croissance global du secteur construction.

La répartition des entreprises par décile selon le chiffre d'affaires montre que le 10^e décile génère un chiffre d'affaires de 42 milliards de FCFP, soit 78 % du chiffre d'affaires du secteur. Ce décile contribue pour 87 % à la hausse globale.

TABLE 1. Evolution du chiffre d'affaires annuel par activité

Mds de F.CFP	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018 / 2017		
						En unité	% (évolution par rapport à l'année précédente)	Contribution par rapport au taux de croissance du secteur
Secteur Construction	49,8	52,5	51,7	52,3	54	1,7	3,2%	100%
Bâtiment	31,2	33,4	33,5	34,0	34,8	0,8	2,3%	47,1%
Gros Œuvre	16,4	18,2	17,8	17,6	17,6	0,0	-0,1%	0,0%
Second Œuvre	14,7	15,2	15,7	16,4	17,3	0,8	4,9%	47,1%
Travaux Publics	18,6	19,1	18,2	18,3	19,2	0,9	4,8%	52,5%
Génie Civil	15,5	16	15,0	14	14,5	0,5	3,9%	29,4%
Travaux Spéciaux	3,2	3,1	3,2	4,3	4,6	0,3	7,5%	17,6%

Source : Contributions - ISPF

Cependant le taux de concentration du secteur est stable en 2018. En effet, les entreprises dont le chiffre d'affaires progresse le plus appartiennent aux déciles intermédiaires, les entreprises appartenant à la médiane ont une progression de 11 %, alors que celles du 10^e décile progressent seulement de 4 %, et celui des dix entreprises rassemblant les plus gros chiffres d'affaires, de 7,4%. Seuls les chiffres des entreprises des 1^{er} et 2^e déciles diminuent.

Si le chiffre d'affaires global de l'activité construction progresse par rapport à 2017, en revanche, la moitié des entreprises déclarent un chiffre en baisse. De la même façon, le chiffre d'affaires du second œuvre augmente de 5 %, mais 56 % des entreprises de ce corps de métier déclarent un chiffre d'affaires en baisse par rapport à l'année précédente.

Ceci s'explique, d'une part, parce qu'un certain nombre d'entreprises référencées réalisent des travaux de second œuvre non comptabilisés comme tels dans l'activité principale de l'entreprise et d'autre part, car ce corps de métier est celui qui compte le plus grand nombre d'entreprises actives déclarant un chiffre d'affaires. La concurrence y est donc forte et l'activité se déporte plus facilement d'une entreprise à l'autre selon les années.

TABLE 2. Répartition des entreprises selon l'évolution du chiffre d'affaires entre 2017 et 2018

	CA en hausse		CA stable		Ca en baisse	
	nb	part	nb	part	nb	part
Gros Œuvre	175	50,9%	6	1,7%	163	47,4%
Second Œuvre	276	43,7%	0	0,0%	356	56,3%
Génie Civil	14	51,9%	0	0,0%	13	48,1%
Travaux Spéciaux	60	50,4%	0	0,0%	59	49,6%
Secteur Construction	525	46,8%	6	0,5%	591	52,7%

Source : Contributions - ISPF

La hausse de la demande privée porte l'activité

En 2018, l'activité du secteur de la construction est portée par la forte hausse de la demande privée¹ qui compense la stabilité des mandatements directs du Pays. En effet, la demande publique progresse de 2,3 % mais le montant des mandatements directs du Pays est stable, particulièrement auprès de la branche Bâtiment. Les importations de matériaux de construction qui progressent de 10 % entre 2017 et 2018, confirment l'accroissement de la demande ; les importations de ciment, de fer et d'aluminium augmentent de 20 %. D'autre part, l'augmentation conséquente des prêts immobiliers² et le large usage du dispositif AIM³ attestent aussi du dynamisme de la demande privée. En 2018, sur un marché immobilier tendu, les ménages privilégient la construction de maisons individuelles qui prend le pas sur l'achat de biens immobiliers déjà bâtis.

La production de prêts immobiliers augmente de 27 % en 2018 et, sur le seul quatrième trimestre, la progression est de 45 %. Parallèlement, le nombre de dossiers AIM déposés par les particuliers a plus que doublé ; sur le volet Construction, le nombre de dossiers déposés passe de 52 à 196. Le montant d'aides octroyées a quintuplé entre 2017 et 2018 pour atteindre 1,1 milliard de FCFP ventilé comme suit : 578 millions FCFP d'aide pour le volet Construction et 535 millions FCFP pour le volet Extension/Rénovation.

TABLE 3. Production de prêts immobiliers aux ménages, entreprises, collectivités (milliards de FCFP)

	2015	2016	2017	2018	Var. 2018 / 2017	
Trimestre 1	5,58	5,82	7,12	8,04	0,92	12,9%
Trimestre 2	5,98	6,45	7,31	8,61	1,30	17,8%
Trimestre 3	6,11	7,36	8,21	10,60	2,39	29,2%
Trimestre 4	8,29	6,54	8,39	12,21	3,81	45,4%
Total annuel	25,96	26,17	31,04	39,46	8,42	27,1%

Source : IEOM - ISPF

Pour le secteur de la construction, ce dispositif AIM joue comme un levier et se traduit par un ajout de 6 milliards de FCFP de chiffre d'affaires supplémentaire réparti pour 4 milliards sur le volet Construction, et 2 milliards sur le volet Extension/Rénovation.

En effet, sur le volet construction, avec un budget de 20 millions FCFP en moyenne par dossier, ces 196 projets de maisons

1. Le carnet de commandes des entreprises du secteur de la construction, et donc leur chiffre d'affaires, dépend de la demande privée (ménages, entreprises) ainsi que de la demande publique (Pays, Etat, et Collectivités publiques).

2. La part des ménages dans la production totale (Ménages, Entreprises et Collectivités) de prêts immobiliers se situe historiquement autour de 90 %, voire plus. La production de prêts immobiliers ne représente pas en totalité la demande privée adressée au secteur de la construction puisque ces prêts servent également à financer des projets immobiliers déjà bâtis, des achats de terrains, et/ou des frais de notaires. Cependant, toutes choses égales par ailleurs, la production de prêts immobiliers donne une bonne tendance de l'évolution de la demande privée, se traduisant par du chiffre d'affaires avec un décalage temporel.

3. Le Dispositif de l'Aide à l'Investissement des Ménages (AIM) est une Aide du Pays, gérée par la DGAE. L'AIM dispose de 2 volets : Construction et Extension/Rénovation. Cette aide est conditionnée par une obligation de contracter un prêt bancaire.

individuelles ont généré 4 milliards FCFP de chiffre d'affaires supplémentaires dans les activités du Gros Œuvre et Second Œuvre principalement.

Sur le volet Extension/Rénovation, le montant d'aide de 535 millions de FCFP couvre 422 projets. L'aide totale du Pays étant plafonné à 30 % du montant total des travaux, ces projets ont généré 2 milliards de FCFP de chiffre d'affaires supplémentaires, là aussi dans les activités du Gros Œuvre et Second Œuvre principalement.

Cependant, la poussée de la demande privée n'explique pas l'intégralité de l'évolution du chiffre d'affaires du secteur. En effet, la production de prêts immobiliers progresse de 8,4 milliards de FCFP entre 2017 et 2018 et le chiffre d'affaires, de 1,7 milliard seulement. L'activité « Construction de maisons individuelles » notamment, n'augmente que de 0,4 milliard FCFP. Les deux éléments suivants doivent aussi être pris en compte. En premier lieu, l'émission de prêts immobiliers la plus forte s'est produite au quatrième trimestre, or un temps de latence existe entre la signature d'un prêt et la mise en chantier du projet. En second lieu, le chiffre d'affaires se base sur les montants indiqués dans les déclarations de TVA des entreprises. Hors à peine 10 % des entreprises du secteur de la construction sont assujetties à cette taxe. L'activité des entreprises hors champ n'est donc pas mesurée. Ainsi, le chiffre d'affaires du Gros Œuvre apparaît stable, malgré la hausse de la demande privée enregistrée en 2018.

Les mandatements directs sont stables dans la branche Bâtiment

Si la demande privée assure la croissance de l'activité de la branche Bâtiment, l'évolution des mandatements directs joue peu sur cette dernière. En 2018, le Pays mandate 16,6 milliards de FCFP dans le secteur de la construction, soit une hausse de 16 % ou 2,3 milliards de FCFP de plus, comparé à 2017. Hors opérations financières et écritures d'ordre, le secteur de la construction reçoit 80 % du total des mandatements du Pays.

TABLE 4. Mandatements du Pays dans le secteur de la construction (Mds FCFP)

	2014	2015	2016	2017	2018	Var. 2018 / 2017	
Ensemble filière Construction	14,6	16,3	16,9	17,2	19,3	2,1	12,2%
Ensemble secteur Construction	13,3	15,3	14,9	14,3	16,6	2,3	16,4%
Mandatements directs	12,1	11,7	11,2	10,1	10,6	0,6	5,7%
Bâtiment	1,6	2,6	2,5	1,7	1,7	0,0	-2,8%
Travaux Publics	9,3	8,3	7,0	5,8	7,3	1,5	26,4%
Etudes	1,2	0,8	1,7	2,6	1,7	-0,9	-34,9%
Mandatements indirects	2,6	4,6	5,7	7,1	8,6	1,5	21,3%
Bâtiment	1,5	3,4	4,0	5,3	6,8	1,5	28,3%
Travaux Publics	0,9	1,0	1,3	1,5	0,9	-0,6	-40,6%
Etudes	0,1	0,2	0,3	0,3	0,9	0,6	213,0%
Mandatements "hors Construction"	3,2	5,0	3,4	3,1	1,4	-1,7	-53,9%
Total dans l'économie marchande	17,8	21,3	20,3	20,3	20,7	0,4	2,1%

Source : Direction du budget - ISPF

Les mandatements⁴ directs s'élèvent à 9 milliards de FCFP, en progression de 2,3 % comparé à 2017. Le montant affecté à la

4. Avec les mandatement directs, le Pays est totalement maître du calendrier d'exécution et des montants réellement investis. Il peut aussi mandater indirectement, en versant des subventions à des organismes (OPH, TNAD, mairies, ...). Les fonds transitent par un opérateur tiers et le Pays perd la maîtrise du calendrier et des

branche Bâtiment atteint 1,7 milliard FCFP, valeur identique à celle de 2017. Le montant mandaté indirectement dans la branche Bâtiment a certes progressé de 1,5 milliard de FCFP, mais les retombées économiques des mandatements indirects sont plus éloignés dans le temps.

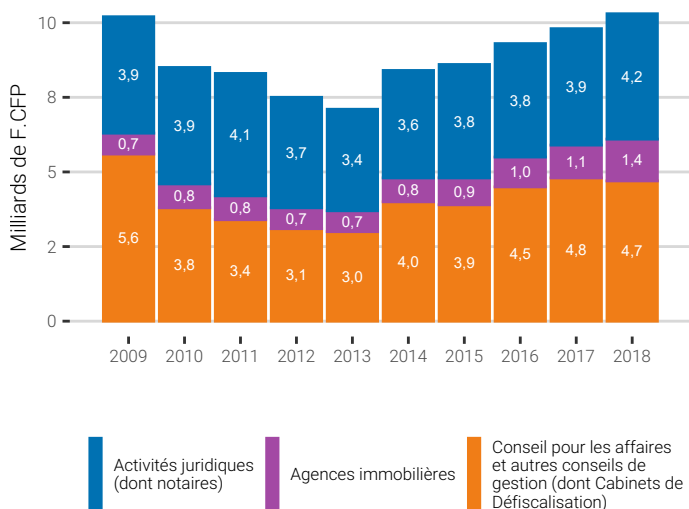
Inversement, la branche Travaux Publics bénéficie essentiellement de mandatements directs à hauteur de 7,3 milliards de FCFP en 2018, soit une hausse de 26 % ou 1,5 milliard de FCFP de plus qu'en 2017. Ces mandatements sont destinés à des chantiers de goudronnage des routes, de travaux maritimes, etc. Cette prépondérance des mandatements directs dans les Travaux publics explique la progression du chiffre d'affaires du Génie Civil entre 2017 et 2018.

Une demande forte et des prix à la hausse sur le marché de l'immobilier

Le niveau historiquement bas des taux d'intérêts rend plus accessible les prêts immobiliers et entraîne une demande supérieure à l'offre amenant une hausse mécanique des prix sur le marché immobilier. Toutefois, les conditions d'emprunts favorables n'expliquent pas à elles seules l'évolution des prix de l'immobilier. L'environnement fiscal et financier, les aides aux ménages jouent aussi sur le marché.

Les dispositifs de défiscalisation ont pour objectif de stimuler la demande. Les résidents polynésiens (qui ne peuvent pas bénéficier de crédits d'impôts puisque qu'ils ne sont pas imposés sur le revenu), se portent néanmoins acquéreurs des appartements vendus en VEFA dont le prix est inférieur aux biens immobiliers offerts à la transaction sur le marché immobilier. Le dispositif AIM d'aide aux ménages, fortement utilisé en 2018 comparé à 2017, explique une partie de la hausse des prix de l'immobilier car il favorise un recours massif au levier du crédit. Enfin, sur le plan financier, les ménages peuvent orienter plus fréquemment leur épargne dans l'immobilier, car le système bancaire local propose peu ou pas de comptes épargne.

Fig. 1. Evolution du chiffre d'affaires des professions connexes à l'immobilier



Source : Contributions - ISPF

montants réellement mandatés. Les mandatements indirects n'ont donc pas d'impact immédiat à court terme sur le chiffre d'affaires et l'emploi.

La dynamisation de l'activité immobilière sur ces dernières années est visible dans la hausse des chiffres d'affaires des métiers liés au secteur immobilier. Le chiffre des agences immobilières a doublé depuis 2013 et la progression est constante depuis cette date pour l'activité de conseil pour les affaires dont celle de défiscalisation ainsi que pour les activités juridiques dont les notaires. Le chiffre d'affaires cumulé de ces trois activités est de 10,3 milliards FCFP en 2018, soit une progression de 4 % par rapport à 2017 et de 45 % par rapport à 2013.

Un besoin réel de main d'œuvre

En 2018, 4 540 salariés en moyenne travaillent dans le secteur de la construction, soit 200 de plus qu'en 2017. Depuis 2015, année où le niveau d'emploi était le plus bas observé sur les quinze dernières années (3 950 salariés), l'emploi salarié est en constante progression. Le Gros Œuvre est le plus gros contributeur à la création d'emploi ; le Génie Civil, fortement soutenu par la commande publique en est le second.

TABLE 5. Effectifs salariés annuels moyens dans le secteur de la construction

	2014	2015	2016	2017	2018	Var. 2018 / 2017
Secteur Construction	4 077	4 113	4 190	4 338	4 540	202 4,7%
Gros Œuvre	1 616	1 628	1 608	1 617	1 776	159 9,8%
Second Œuvre	1 163	1 221	1 260	1 328	1 341	14 1,0%
Génie Civil	930	920	993	1 073	1 101	29 2,7%
Travaux Spéciaux	368	343	330	321	322	1 0,3%

Source : CPS - ISPF

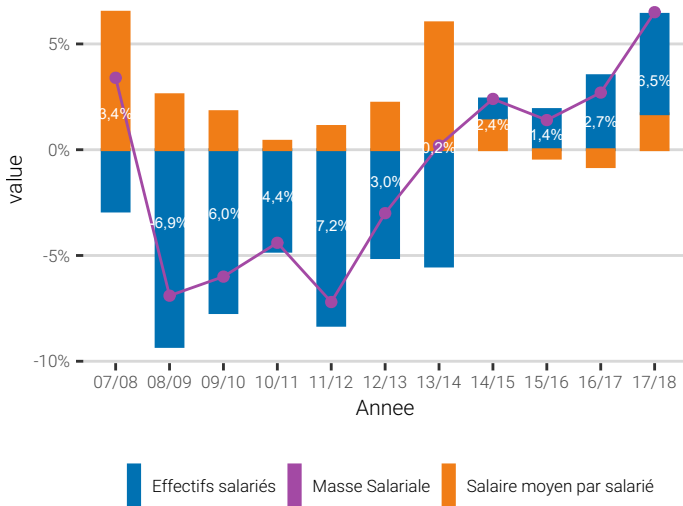
Le volume horaire de travail et sa répartition confirment le besoin de main d'œuvre. Les effectifs déclarés à temps plein sont restés stables, représentant un peu moins du tiers des effectifs totaux. En revanche, la part des effectifs déclarés à moins de 169 heures par mois baisse de 55 % à 45 % et celle des effectifs ayant effectué des heures supplémentaires passe de 20 % à 30 %. Les entreprises du secteur de la construction ont donc à la fois recruté de nouveaux salariés et ajusté le temps de travail pour honorer leurs chantiers. Il s'ensuit une hausse mécanique de la masse salariale qui progresse de 6,5 % pour s'établir à 12 milliards de FCFP. Elle progresse particulièrement dans le Gros Œuvre où la création d'emploi salarié a été la plus importante.

La hausse de la masse salariale n'est pas imputable uniquement à la progression des effectifs salariés, mais aussi à celle du coût du travail. Ainsi, en 2018 comme en 2012, l'effectif moyen annuel déclaré correspond à 4 540 salariés, soit le même nombre de salariés, mais la masse salariale est plus importante en 2018, un milliard de FCFP supplémentaire. En 2018, on dénombre 380 salariés pour générer un milliard de masse salariale, alors qu'on en dénombrait 600 en 1998 et 450 en 2008. Cette évolution est en grande partie liée à l'augmentation du coût du travail ; 38 % de hausse depuis 1998 et 13 % depuis 2008. À cette problématique du coût du travail s'ajoute également la hausse des rémunérations de certaines catégories de salaires : le salaire moyen a augmenté deux fois plus vite que le salaire médian entre 2017 et 2018 (respectivement + 4 % et + 2 %). Autrement dit, les hauts salaires ont aug-

menté plus vite que les bas salaires.

Le graphique 2 illustre l'impact de la hausse des salaires et des effectifs sur l'évolution de la masse salariale en 2018. Si cette année-là, le nombre de salariés contribue principalement à l'augmentation de la masse salariale, sur longue période, c'est l'augmentation du coût du travail qui détermine sensiblement l'évolution de la masse salariale.

Fig. 2. Partage de la variation de la masse salariale entre effectifs salariés et salaire moyen par tête



Source : CPS - ISPF

Un coût du travail en progression constante

Le secteur de la construction génère en 2018 un chiffre d'affaires comparable à celui de 2009, mais avec près de 1 100 salariés de moins.

Le coût d'emploi d'un salarié rémunéré au SMIG a augmenté de 19,2 % depuis 2007, passant de 137 000 FCFP en 2007 à 152 914 FCFP en 2018. Les taux de cotisations patronales adossés au SMIG passent de 22 % en 2007 à 31 % en 2018. Un « effet accordéon » impacte également à la hausse l'ensemble des salaires : à chaque augmentation du SMIG, les petits salaires immédiatement supérieurs au SMIG, augmentent aussi par convention collective et négociations syndicales. Par effet domino, toutes les tranches (surtout les petites, mais aussi les moyennes) de salaire augmentent. Dans ce contexte, les entreprises arbitrent entre recherche de gains de productivité et réduction des risques de sur-effectifs par rapport aux réels besoins de l'activité.

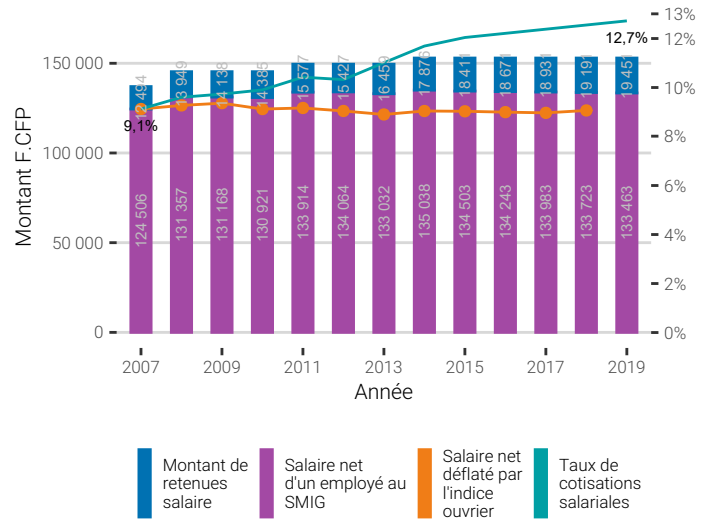
La hausse annuelle et continue des taux de cotisations patronales est une solution pour pallier à la baisse de l'assiette (baisse du nombre de salariés déclarés à la CPS) : depuis le début de la crise en 2007, le secteur de la construction a perdu la moitié de ses effectifs. Par effet miroir, les cotisations salariales ont augmenté pour les mêmes raisons depuis 2007. Aussi, bien que le SMIG ait augmenté en valeur nominale depuis 2007, l'augmentation du coût du travail ne signifie pas pour autant une augmentation du salaire réel. Le salaire net⁵ d'un salarié du secteur construction rémunéré au SMIG déflaté par l'évolution de l'indice ouvrier⁶ a diminué

5. Salaire net = Salaire brut – Charges salariales

6. L'indice ouvrier est l'indicateur qui mesure le mieux l'érosion du pouvoir d'achat du SMIG car il est assis sur la consommation des ménages dont les rémunérations

chaque année depuis 2013. Ainsi, malgré les augmentations régulières du SMIG, le pouvoir d'achat des ouvriers rémunérés au SMIG diminue.

Fig. 3. Evolution du pouvoir d'achat d'un salarié au SMIG



Source : CPS - ISPF

TABLE 6. Le secteur de la construction en chiffres

Année	Branche	Effectif salarié (fin déc.)	Effectif salarié (moy. ann.)	nb d'heures de travail annuel (millions d'heures)	Masse salariale annuelle (milliards de F.CFP)	Chiffre d'affaires annuel (milliards de F.CFP)
2018	Ensemble	4 573	4 540	8	11,9	53,9
	Bâtiment	3 086	3 117	5,4	7,6	34,7
	Gros Œuvre	1 757	1 776	3	4,2	17,5
	Second Œuvre	1 329	1 341	2,4	3,4	17,2
	Travaux publics	1 487	1 423	2,7	4,3	19,2
	Génie Civil	1 152	1 101	2,1	3,5	14,5
	Travaux Spéciaux	335	322	0,6	0,8	4,6
2017	Ensemble	4 429	4 338	7,6	11,2	52,2
	Bâtiment	3 059	2 945	5	7	33,9
	Gros Œuvre	1 685	1 617	2,7	3,7	17,6
	Second Œuvre	1 374	1 328	2,4	3,3	16,3
	Travaux publics	1 370	1 394	2,5	4,2	14,3
	Génie Civil	1 041	1 073	2	3,4	14
	Travaux Spéciaux	329	321	0,5	0,8	0,3
Var. 2018/2017	Ensemble	144	202	0,5	0,7	1,7
	Bâtiment	27	172	0,4	0,6	0,9
	Gros Œuvre	72	159	0,3	0,5	-
	Second Œuvre	-45	13	-	0,1	0,9
	Travaux publics	117	29	0,1	0,1	4,9
	Génie Civil	111	28	0,1	0,1	0,6
	Travaux Spéciaux	6	1	-	-	4,3

Source : CPS - ISPF

sont très voisines du salaire minimum.

Définitions

Champ ICS : désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

Secteur de la construction : Il s'agit des divisions 41, 42 et 43 de la Nomenclature des Activités Française (NAF) de l'INSEE.

Filière BTP : La notion de filière inclut en plus du secteur de la construction, les activités qui sont liées au secteur de la construction comme certaines industries (production locale de matériaux de construction ou de bien utilisés par le secteur de la construction), les commerces de matériaux de construction et certains services (bureaux d'études, architectes, géomètres, etc.).

Corps de métiers : Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non (Bâtiment), et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations (Travaux publics). Le Bâtiment se décompose en Gros Œuvre (structure du bâti) et Second Œuvre (finitions). Les Travaux publics se décomposent en Génie Civil (routes et voiries) et Travaux Spécialisés (essentiellement la construction de réseaux).

Opérations d'injection directe dans la filière BTP : Il s'agit de la part des finances publiques injectée directement dans la filière BTP, en amont (études) comme en aval (bâtiment ou travaux publics). Ces opérations sont réalisées directement par le Pays et elles font en général suite à des appels d'offres de marchés publics. Ici, le Pays maîtrise complètement le calendrier d'injection des finances publiques dans l'économie en fonction de l'avancée des travaux.

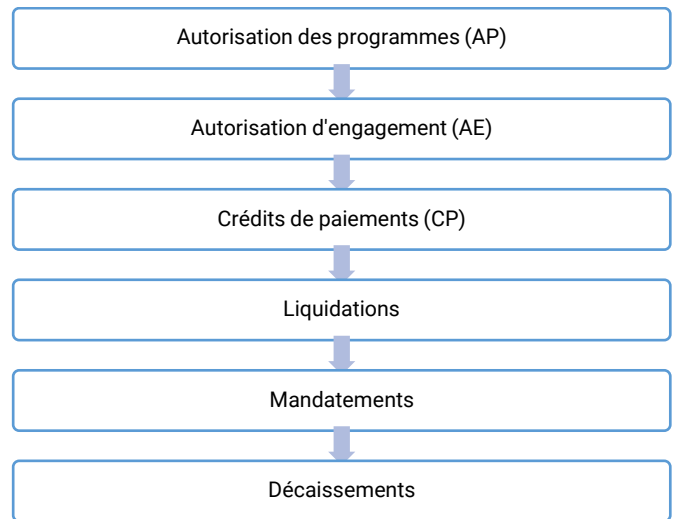
Opérations d'injection indirecte dans la filière BTP : Il s'agit de la part des finances publiques injectée indirectement dans la filière BTP, en amont (études) comme en aval (bâtiment ou travaux publics). Les opérations sont réalisées par une entité tierce (établissement public comme l'OPH, ou des communes). Le Pays accorde alors une subvention à l'entité tierce pour réaliser son projet ou participe conjointement avec d'autres financeurs (État, Europe, ...) à la réalisation d'une opération. Pour les opérations d'injection indirecte dans le BTP, le Pays ne maîtrise plus le calendrier de réalisation de l'opération et donc, l'injection réelle des financements liés à l'opération.

Production de prêts immobiliers : Elle ne représente pas en totalité la demande privée adressée au secteur de la construction puisque ces prêts servent également à financer des projets immobiliers déjà bâtis, des achats de terrains, et/ou des frais de notaires. Cependant, toutes choses égales par ailleurs, elle donne une bonne tendance de l'évolution de la demande privée.

Mandatements : Dans la phase d'exécution du Budget, le mandatement est une opération qui intervient après la liquidation et avant le décaissement par le Trésorier Payeur Général. Le circuit de dépense du territoire s'organise conformément au schéma ci-dessous.

- Les autorisations de programme sont votées par l'APF et sont susceptibles de modification lors de collectifs budgétaires
- Les crédits de paiements de l'année sont répartis par arrêtés pris en Conseil des Ministres consultable sur LEXPOL

Fig. 4. Chronologie du circuit de dépenses des mandatements du Pays



Source : NA

Télécharger les données

- Evolution du chiffre d'affaires annuel par activité (Tab. 1)
- Répartition des entreprises selon l'évolution du chiffre d'affaires entre 2017 et 2018 (Tab. 2)
- Production de prêts immobiliers aux ménages, entreprises, collectivités (milliards de FCFP) (Tab. 3)
- Mandatements du Pays dans la filière Construction (milliards de FCFP) (Tab. 4)
- Evolution du chiffre d'affaires des professions connexes à l'immobilier (Fig. 1)
- Effectifs salariés annuels moyens dans le secteur de la construction (Tab. 5)
- Partage de la variation de la masse salariale entre effectifs salariés et salaire moyens par tête (Fig. 2)
- Evolution du pouvoir d'achat d'un salarié au SMIG (Fig. 3)
- Le secteur de la construction en chiffres (Tab. 6)
- Chronologie du circuit de dépenses des mandatements du Pays (Fig. 4)
- Données complètes au format Excel

Bibliographie

- Y. BRUN (2018) - Le bilan de la construction en 2017
- Y. BRUN (2017) - Le bilan de la construction en 2016
- Y. BRUN (2016) - Le bilan de la construction en 2015
- Y. BRUN (2015) - Le bilan de la construction en 2014

Méthodologie

Calcul d'impact sur le chiffre d'affaires supplémentaire créé par le dispositif AIM

L'enveloppe de 1,1 milliard de FCFP d'aide du Pays auprès des ménages (AIM), s'est traduit en 2018 par un chiffre d'affaires supplémentaire de 6 milliards FCFP : 4 milliards de FCFP pour le volet Construction et 2 milliards de FCFP pour le volet Extension/Rénovation.

Calcul pour le volet Construction

Le montant d'aide du Pays en 2018 est de 578 millions FCFP; le nombre de dossiers déposés par les particuliers est de 196, soit 3 millions de FCFP en moyenne par dossier. Ce montant moyen d'aide par dossier est en deçà du plafond maximal (4 millions/dossier); par ailleurs cette aide est limitée aux 100 premiers m² et plafonnée selon les revenus des ménages. Pour estimer au plus près le montant du chiffre d'affaires généré par ces 196 dossiers de demande d'aide à l'AIM volet construction, on retient comme indicateur le prix moyen de construction d'une maison, soit 20 millions de FCFP en hypothèse basse.

Les 196 projets de construction de maisons individuelles ont donc généré 4 milliards de FCFP de chiffre d'affaires supplémentaire en un an dans le secteur de la construction pour le Gros Œuvre et Second Œuvre principalement.

Calcul pour le volet Extension/ Rénovation

Le montant d'aide du Pays en 2018 est de 535 millions FCFP avec 422 dossiers déposés. L'aide totale du Pays étant plafonnée à 30 % du montant total des travaux, les 422 projets ont généré 2 milliards de FCFP de chiffre d'affaires supplémentaire.

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1195
Auteur de la publication	Yuko BRUN
Responsable de la publication	Olivier CHAMPION
Rédacteur en chef	Patricia ANNEVILLE
Directeur de la publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépot légal	Janvier 2020
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Fax	+689 40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

